

# LE PSEUDO-RAPPORT DE DOMINIQUE VOYNET SOUMIS AU JEU DE LA VERITE

## **Le rapport présenté par Dominique Voinet est un audit.**

**Faux.** L'audit est une procédure indépendante. Or, ici, l'activité de contrôle n'a pas été réalisée par un organisme extérieur mais par un service interne à la Mairie de Montreuil, alors même que la Ville est l'unique contributeur financier de l'association COS. Impossible d'être juge et partie. Ainsi, le rapport présenté ne peut pas être considéré comme un audit.

D'ailleurs, initialement, la mairie de Montreuil ne parlait pas d'audit mais d'« accompagnement » (Procès-verbal d'une réunion entre le COS et la Ville du 21 mars 2011, réalisé par la DRH de la Ville).

## **Les chiffres avancés dans le rapport sont exacts.**

**Faux.** Les chiffres sont volontairement arrangés. Les données ayant servi à la rédaction du rapport s'arrêtent à juin 2011. Ainsi, les chiffres présentés (bénéficiaires et dépenses) pour l'année 2011 ne concernent qu'un semestre. Cette précaution importante n'est énoncée qu'une seule fois, à la moitié du rapport (page 11).

Or, les 22 graphiques et tableaux présentés ne mentionnent jamais cette importante précaution et comparent constamment des années pleines (2009 et 2010) avec une année qui se résume à un semestre (2011).

Cette remarque nécessaire explique notamment l'apparente diminution de 42 % des aides sociales entre 2010 et 2011 présentée page 23, ou l'incroyable chiffre de 0€ pour la rubrique Noël 2011.

## **La municipalité n'est pas associée à la gestion du COS.**

**Faux.** « La Maire de Montreuil, ou son représentant, est invitée, à titre consultatif, aux réunions du Conseil d'administration de l'association » (2<sup>e</sup> alinéa, de l'article 12, de la convention entre la Ville de Montreuil et le COS). Mais en 3 ans et demi de mandat, Dominique Voinet n'a jamais participé à la moindre réunion du conseil d'administration du COS.

## **Des administrateurs du COS ont abusé de leur position.**

**Faux.** Les données sont délibérément exagérées. Le rapport présenté par Dominique Voynet confond volontairement :

- d'une part, les subventions pour des prestations dont ont bénéficié des élus au même titre que les autres adhérents du COS et,
- d'autre part, la prise en charge de leurs déplacements lorsqu'ils ont la responsabilité (en tant qu'élus représentant le COS) de l'accompagnement de groupes.

**Plus grave**, pour servir le discours de suspicions et d'accusations, **le rapport de la Maire invente des coûts liés aux déplacements des accompagnateurs.** Alors même que la participation des accompagnateurs n'est pas facturée par certains voyagistes, le rapport les impute dans le seul but de grossir l'ardoise.

Par exemple, lors du séjour au ski d'avril 2011, les frais liés aux deux accompagnateurs ont coûté 0 € au COS... et pourtant le rapport nie cette réalité en imputant l'intégralité du coût du séjour aux 2 accompagnateurs, soit 1402 €. Et ceci n'est pas une exception : ski en 2009, Egypte en 2009, Thaïlande en 2010...

→ VOIR les factures jointes au dossier de presse

## **Un élu a bénéficié de 44 446 € de subvention.**

**Faux.** Ce bénéficiaire a en réalité consommé 5 017 € de subvention, pour la période concernée (janvier 2009- juin 2011), soit une moyenne de 1 672 € par an.

Le chiffre annoncé intègre également toutes les prises en charge de l'élus en qualité de responsable d'accompagnement des groupes. A noter, que ici encore le rapport additionne volontairement les prises en charge assumées par le COS et celles qui n'ont jamais été facturées au COS.

**Ainsi 3 541 €, jamais déboursés par le COS, ont indûment été intégrés dans le montant de la subvention de l'élus-accompagnateur.**

Par ailleurs, le rapport de Dominique Voynet additionne volontairement les prestations individuelles de cette personne, avec celles de ses ayant-droits, à savoir sa conjointe et ses 2 enfants. Objectif de la manipulation : là encore gonfler la facture pour alimenter la tentative de déstabilisation de la CGT et choquer l'opinion publique.

## **Un bénéficiaire a obtenu 18 661 € de subvention.**

**Faux.** Le bénéficiaire en question a consommé 3 110 € de subvention, sur la période concernée (janvier 2009 - juin 2011), soit une moyenne annuelle de 1 244 €.

D'où vient alors la différence entre ces chiffres ? Tout simplement parce que le rapport a additionné sur son seul nom, la totalité des prestations de 5 autres membres de sa famille.

Il s'agit donc d'une grossière manipulation politique au service de la stratégie de la maire décidée à partir en guerre contre les élus de la CGT.

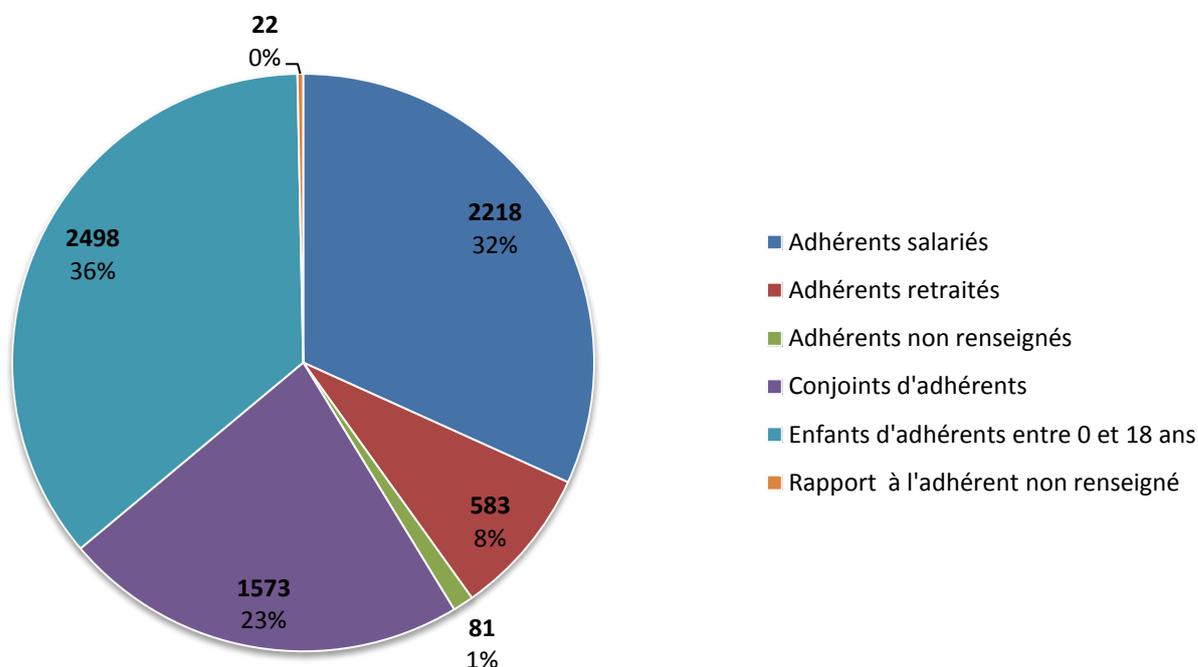
## Le COS ne bénéficie qu'à quelques-uns.

**Faux.** 6975, c'est le nombre de bénéficiaires du COS au 9 décembre 2011. A 84 % composés de catégories modestes et très modestes, 66 % des adhérents ne sont pas imposables ou le sont très peu.

Grâce à des efforts de communication, **le nombre d'adhérents a fortement augmenté entre 2010 et 2011 : + 28 %.** Cette progression est d'autant plus remarquable que l'adhésion au COS est une démarche personnelle des agents communaux.

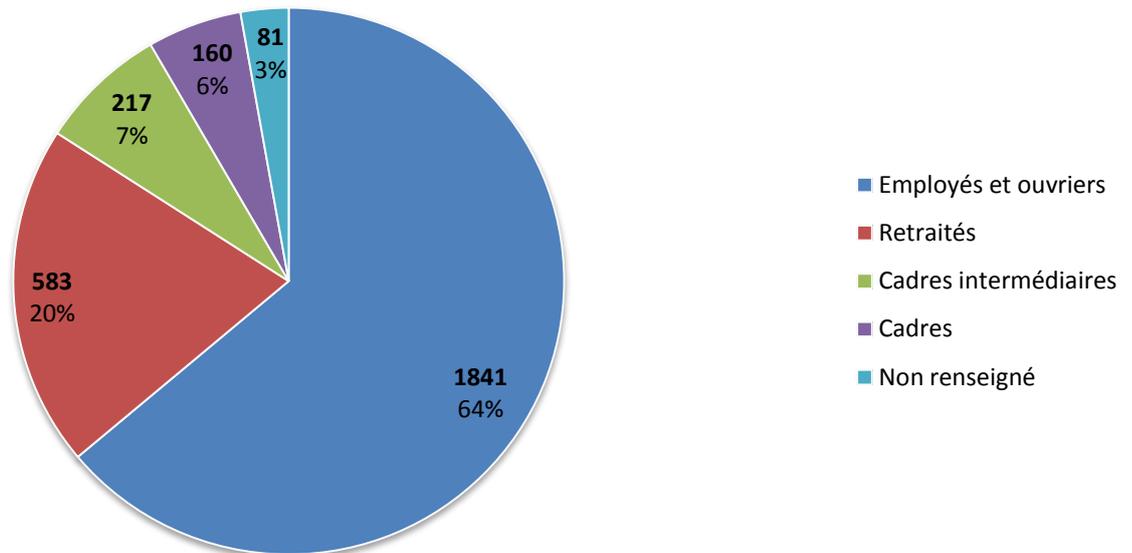
Malgré cette progression et afin que le COS profite à tout le personnel, nous avons proposé à la municipalité de systématiser les inscriptions *via* sa direction des ressources humaines qui maîtrise tous les mouvements de personnel, données auxquelles le COS, en tant qu'association, n'a pas accès.

Répartition des 6975 bénéficiaires par catégorie



Chiffres arrêtés le 9 décembre 2011

## Répartition des 2882 adhérents par catégorie socio-professionnelle



Chiffres arrêtés le 9 décembre 2011

84 % des adhérents (2424) sont issus des catégories modestes et très modestes.

### **Dans ses différentes prestations, le COS ne fait pas jouer la concurrence.**

**Faux.** Le COS consulte toujours plusieurs prestataires (sur devis ou catalogue) avant de choisir une entreprise surtout quand les sommes sont importantes. Le COS arbitre toujours au mieux-disant.

### **Le COS n'a pas de critères d'attribution pour les séjours.**

**Faux.** La priorité est toujours donnée aux adhérents qui ont le moins consommé de prestations durant l'année. Condition mentionnée dans le règlement intérieur du COS, affiché à l'entrée du COS.

### **Le COS ne finance que des séjours.**

**Faux.** Seuls 29% du budget sont consacrés aux séjours et week-ends. Dominique Voynet fait semblant d'ignorer que le COS c'est aussi : un arbre de Noël, des dictionnaires et des abonnements presse à chaque rentrée de cycle scolaire, des accès aux musées, des sorties à la mer à 1€, etc.

### **Le COS ne fait ni séjours de découvertes ni séjours solidaires.**

**Faux.** Le COS a mis en place des séjours culturels ou solidaires : Chine, Mali, Algérie, Serbie... Sur la période 2009-2011, ils représentent 62,5% de l'offre de séjour.

## **Le budget du COS consacré à l'aide sociale est insuffisant.**

**Faux.** 100 % des demandes d'avances sur salaires et d'aides alimentaires transmises au COS par la Ville reçoivent une réponse favorable.

Le COS a décidé de consacrer 60 000 € (en 2009) et 40 000 € (en 2010 et 2011) de son budget à l'aide sociale au sens très restrictif du rapport (aides alimentaires, deuil, avance sur salaire, cadeaux lors de mariages, de naissance, départ à la retraite). Or, chaque année, le COS constate que cette enveloppe budgétaire n'est jamais intégralement consommée.

## **Le COS n'aide pas les bénéficiaires dans leurs projets immobiliers.**

**Faux.** Le COS participe au financement des travaux pour la rénovation des logements ou consent des avances pour payer l'accession à la propriété.

## **Le COS ne fait pas assez de social ?**

Alors pourquoi la municipalité a-t-elle imposé au COS de cesser l'avance sur salaire pour le personnel communal ?

En 2009, en interdisant à la Direction des ressources humaines de la Ville de poursuivre sa mission d'instruction des demandes d'avance sur salaire formulées par les agents communaux, la municipalité a de fait imposé l'arrêt de cette aide du jour au lendemain et ce malgré les protestations de la présidente du COS.

## **Dominique Voynet met tout en œuvre pour développer l'action sociale du personnel communal.**

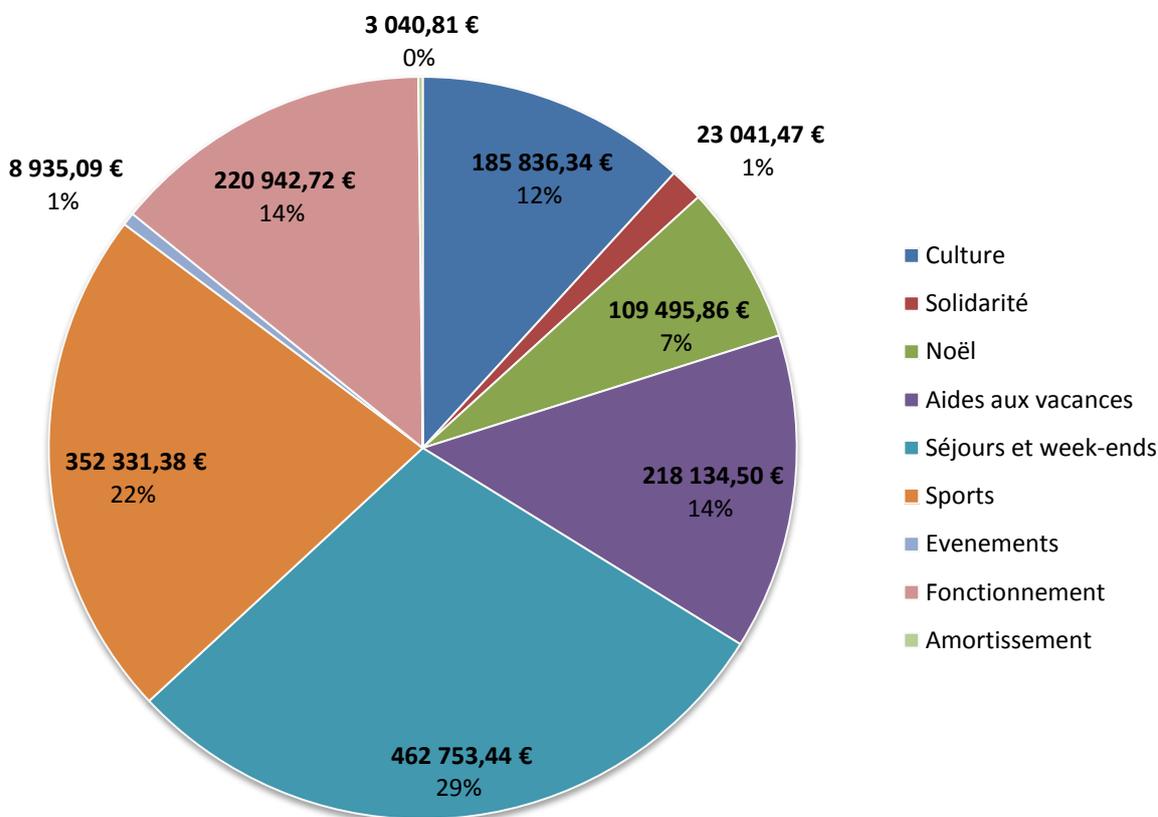
**Faux.** En plus d'avoir arrêté les avances sur salaire, la municipalité a fait le choix de ne pas rééditer ni de diffuser la brochure « *Prestations d'actions sociales de la Ville à destination des agents municipaux* » qui date de septembre 2000 qui liste une bonne partie de l'aide sociale assumée directement par la municipalité en faveur de son personnel : participation aux séjours scolaires des enfants (linguistiques, classes de neige, de mer, de nature), aux centres familiaux de vacances, aux Gîtes de France, ou aux centres de loisirs et de vacances des enfants.

## Le COS a une gestion saine de son budget.

**Vrai.** Comme en témoigne les différents rapports du commissaire aux comptes, à chaque fin d'exercice comptable. Ainsi pour l'année 2010, le rapport stipule : « Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice ».

D'ailleurs le rapport présenté par Dominique Voynet le dit également : « *La situation financière est saine* » (page 10).

### Répartition du budget



*Extrait des comptes annuels du COS de Montreuil au 31 décembre 2010*